

SAÏGON HÔTEL, rue Catinat, 157

Joseph Marius Raymond GUÉRAIN, restaurateur
(Barcelone, 6 nov. 1865-Saïgon, 7 août 1899).

Fils de feu Jules Auguste Guérain
et de Jeanne Marie Egea, domiciliée à Marseille.
Célibataire

LE CLÉRICALISME AUX COLONIES

(*La Liberté des colonies*, 24 septembre 1899, p. 1 col. 5)

(*Le Phare des Charentes*, 29 septembre 1899, p. 2, col. 1)

Notre excellent confrère de Saïgon, le *Mékong*, cite un fait récent qui montre, une fois de plus, les agissements éhontés des missionnaires.

Le jour des obsèques de M. Guérain, propriétaire du Saïgon Hôtel, raconte notre confrère, M. Roumisch, au nom de l'orchestre de l'établissement, alla trouver le curé de la cathédrale pour lui demander l'autorisation de jouer quelques morceaux pendant le service.

— Mais alors, dit le curé, ce sera un enterrement de première classe ?

— M. Roumisch répondit qu'il n'était pas chargé de fixer la classe, mais qu'il pourrait demander aux exécuteurs testamentaires de faire un enterrement de première classe si c'était là une condition *sine qua non*.

— Est-ce que ça durera longtemps, demanda le curé, et que jouerez vous ?

— Un morceau à l'entrée, la *Marche funèbre* de Chopin, et un autre à la sortie, probablement la marche de *Lohengrin*.

— Mais est-ce qu'il y a des femmes dans votre orchestre ?

— Il n'y a pas « des femmes » mais seulement M^{me} Roumisch, ma femme, qui tiendra l'orgue.

— Oh ! alors c'est impossible, j'ai déjà été grondé (sic) à ce sujet par Monseigneur, lors du mariage de M. Maniort ; il faudrait demander la permission à Monseigneur ; Monseigneur n'est pas d'avis de laisser monter des femmes à l'orgue, pourtant si Monseigneur autorisait..., etc., etc.

Ainsi, voilà, dit notre confrère saïgonnais, le raisonnement de nos bons pères ! Pour un enterrement de première classe, c'est-à-dire en payant un peu plus cher, on peut faire de la musique, mais pas pour un enterrement de seconde classe. Ces mêmes bons pères ont bien su demander aux mêmes musiciens leur concours *gracieux* pour le sacre de l'évêque Mossard ; celui-ci veut bien les recevoir quand c'est pour faire de la musique en son honneur, mais quand il s'agit de l'enterrement de celui qui avait engagé ces musiciens — et auquel on ne fait qu'un enterrement de seconde classe — le même évêque n'admet pas qu'ils viennent jouer quelques morceaux.

La religion de ces bons pères admet les femmes à la messe, à la confession et surtout à la quête, mais pas à l'orgue, c'est-à-dire en un endroit où personne ne les voit ! Quelles raisons pourraient-ils donner de leurs refus ? Une seule certainement : c'est qu'on ne les a pas payés assez cher.

G.L.
